



Achat vente dans le cadre d un divorce

Par mikaela35

Bonjour,

Actuellement séparée en vue d une procédure de divorce, mariées sous le regime de la communauté, nous avons vendus notre maison, monsieur souhaite racheter avant que la procédure de divorce soit lancée et me demande de signer une reconnaissance sur l honneur que je ne lui réclamerai pas la moitié de cet investissement est ce legal ? ou vais je devoir rembourser le nouveau crédit qu il va contracter à son nom propre avant la dissolution du divorce avec la moitié de la vente de la maison ?

Est il possible de divorcer pour 450 euros sur internet comme il le souhaite la procédure est légale ?

Que puis je faire pour me protéger et être assurer de ne pas perdre la moitié de la vente de la maison ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le prix de vente de votre maison appartient à la communauté et doit être partagé entre vous à l'occasion de la dissolution de la communauté.

Si M. achète avant le prononcé du divorce, le bien sera réputé appartenir à la communauté. Ne signez rien, c'est la porte ouverte à des litiges sans fin. Gagnez du temps au moins jusqu'à la première audience qui prononcera la séparation et les mesures provisoires.

Méfiez vous des miroirs aux alouettes et ne faites rien sans un (vrai) avocat.